



## DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION valant règlement de consultation

Pêche de sauvegarde dans le cadre de l'opération : Restauration de la morphologie fluviale de la Dore - site de l'ancien Plan d'eau des Peupliers sur la commune de Thiers

### 1. Dénomination des cocontractants

#### Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX  
Président de la Formation  
Formation Grand Cycle de l'Eau  
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

#### **Cocontractant** (à renseigner par l'entreprise)

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

### 2. Procédure de passation

Consultation simplifiée, passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.



### **3. Objet de la consultation / Durée**

La prestation consiste à réaliser l'ensemble des opérations de pêches de sauvegarde nécessaires à la sauvegarde de la faune piscicole dans le cadre des mouvements de batardeaux prévus lors du chantier : Travaux de restauration de la Dore - site de l'ancien Plan d'eau des Peupliers.

Cette opération bénéficie du soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Europe (FEDER) et des communautés de communes « Thiers Dore et Montagne » et « Entre Dore et Allier ».

Les opérations de sauvegarde seront réalisées sur l'emprise des zones à isoler par le batardeau dans le cadre des étapes de démantèlement et de restauration de la berge rive droite, notamment dans la fosse de dissipation en aval immédiat du seuil.

Le titulaire prendra toutes les mesures d'organisation nécessaires avec le titulaire du LOT 1 du marché Travaux de restauration de la Dore - site de l'ancien Plan d'eau des Peupliers qui prend en charge les démolitions et les terrassements et aménagements en génie civil.

La mission comprend : préparation des opérations, organisation avec le titulaire du LOT 1, réalisation des opérations.

A ce stade du projet (réception des offres de la phase de consultation du marché de travaux), trois opérations de pêche électrique de sauvetage avec 2 électrodes sont prévues à trois dates différentes.

Elle se répartiraient de la manière suivante (à affiner avec le candidat retenu lors de la phase de préparation) :

- opération 1 lors du batardage de la moitié seuil,
- opération 2 lors du batardage du pied de berge rive droite (partie centrale et aval),
- opération 3 lors du batardage du pied de berge rive droite (partie amont)

Le planning de réalisation de ces opérations de sauvegarde devra être organisé avec le planning du chantier lot 1.

Le prestataire devra respecter les recommandations formulées par le Coordonnateur SPS du chantier.

#### **Dimensions de la Dore au niveau de la zone de chantier le lit mineur de la Dore (indicatif – non contractuel)**

- largeur du mineur de la Dore en aval immédiat du seuil : environ 33m,
- largeur du mineur de la Dore en amont immédiat du seuil : environ 27m,
- longueur du lit mineur concerné par l'ensemble des travaux : environ 150m pour une largeur d'environ 21m hors surlargeur au niveau du seuil.

#### **Calendrier d'exécution / phasage**

Le planning prévisionnel du projet prévoit actuellement la réalisation des travaux en lit mineur entre juillet et octobre 2024.

Un planning d'exécution prévisionnel (indicatif – non contractuel) est présenté ci-dessous :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Déboisement DPF - PNRLF												
Phase préparatoire												
Préparation du site												
Installation du chantier												
Déboisement parc. privées - PNRLF												
Traitement de la renouée du Japon												
Démantèlement du seuil RG												
Terrassement RG												
Traitement de la renouée du Japon												
Démantèlement du seuil RD												
Terrassement RD												
Réalisation épis - Démontage pistes												
Remise en état repli												
Travaux de génie écologique												

Le planning définitif sera élaboré lors du lancement du chantier en concertation entre les différents prestataires travaux, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

### Devenir des poissons

Les individus d'espèces exotiques envahissantes seront éliminés.

Le devenir des autres poissons capturés sera à définir avec l'AAPPMA Thiers-Courpière et/ou la FDPPMA63. En première approche, les poissons attendus dans un cours d'eau seront remis à l'eau directement dans la Dore dans un secteur à proximité. Certaines espèces ou individus pourront être destinés à un déversement dans un plan d'eau géré par l'AAPPMA à Thiers ou dans les environs.

Plan de situation du projet

**ROE :**  
ROE103820

**Type d'ouvrage :**  
Seuil béton pour  
batardeaux

**Propriétaire de  
l'ouvrage :**  
Ville de Thiers

**Commune(s) :**  
Thiers (rive droite)  
Peschadoires (rive gauche)

**Emplacement :**  
≈ 50 m en amont du pont  
de Dore (D2089)

**PK : 28,4 km**

X Lambert 93 : 738 961  
Y Lambert 93 : 6 526  
694

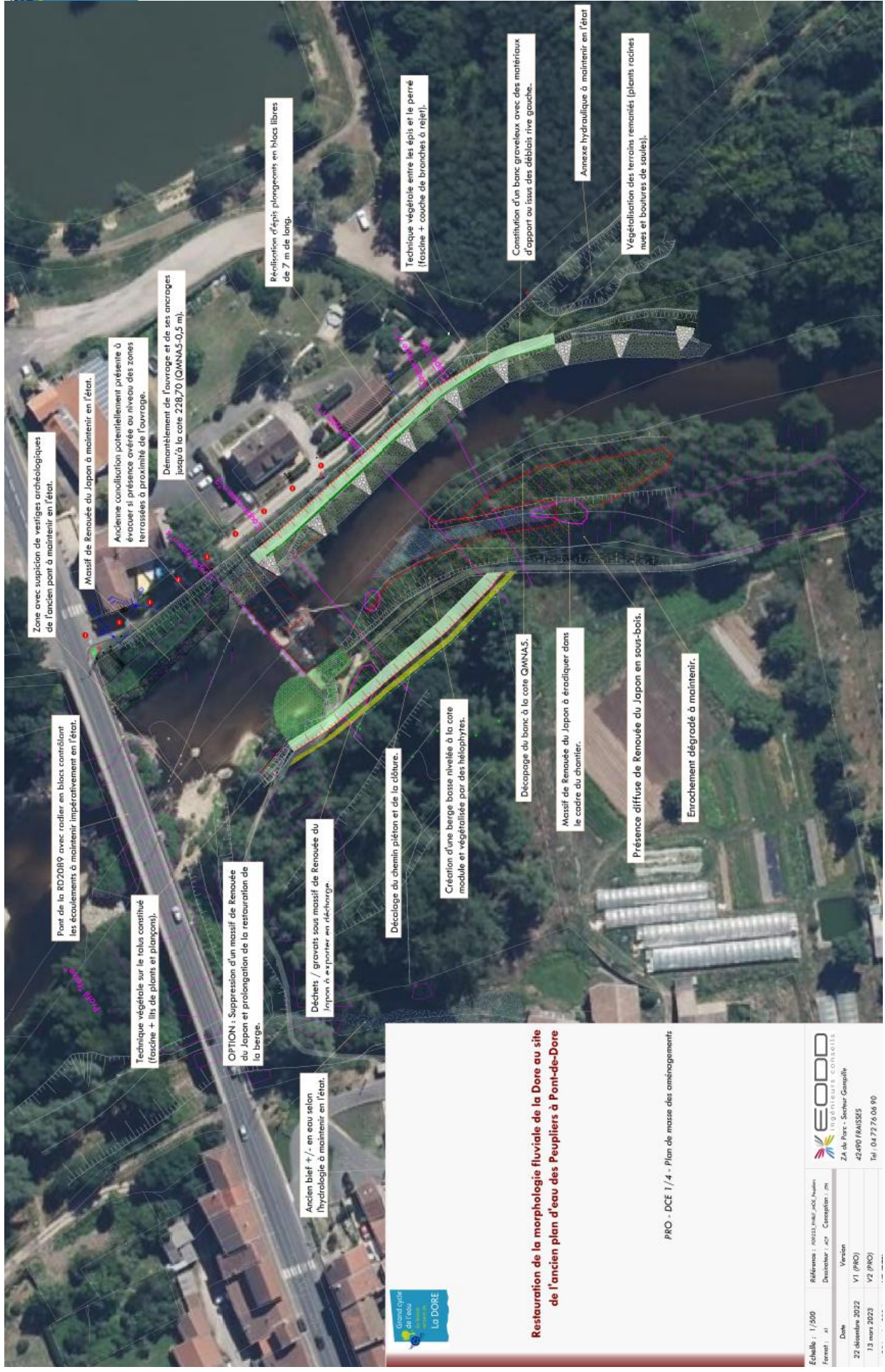
**Masse d'eau :**  
FRGR0231

**Existence légale :**  
Ouvrage régulièrement  
autorisé



Ci-après la vue en plan du projet (stade PRO et AMT de la maîtrise d'œuvre).





Zone avec suspicion de vestiges archéologiques de l'ancien pont à maintenir en l'état.

Massif de Renouée du Japon à maintenir en l'état.

Ancienne concavité potentiellement présente à évacuer si présence avérée au niveau des zones terrassées à proximité de l'ouvrage.

Démantèlement de l'ouvrage et de ses ancrages jusqu'à la cote 228,70 (OMNAS-0,5 m).

Réhabilitation d'épis plongés en bloc libres de 7 m de long.

Technique végétale entre les épis en le perré (fascine + couche de branches à rejeter).

Constitution d'un banc graveleux avec des matériaux d'apport ou issu des déblais rive gauche.

Amorce hydraulique à maintenir en l'état.

Végétalisation des terrains remaniés (plants racines nues et boutures de saules).

Pont de la RD2089 avec radier en bloc contenant les écoulements à maintenir impérativement en l'état.

Technique végétale sur le talus constitué (fascine + lits de plants et plançons).

OPTION : Suppression d'un massif de Renouée du Japon et prolongation de la restauration de la berge.

Déchets / gravats sous massif de Renouée du Japon à exporter en décharge.

Décalage du chemin piéton et de la clôture.

Création d'une berge basse nivelée à la cote module et végétalisée par des heliophytes.

Découpage du banc à la cote OMNAS.

Massif de Renouée du Japon à éradiquer dans le cadre du chantier.

Présence diffuse de Renouée du Japon en sous-bois.

Enrochement dégradé à maintenir.

Ancien bief +/- en eau selon l'hydraulique à maintenir en l'état.

**Restauration de la morphologie fluviale de la Dore au site de l'ancien plan d'eau des Peupliers à Pont-de-Dore**

PRO - DCE 1/4 - Plan de masse des aménagements

Échelle :	1/500	Références : 60523_0167_002_Plan de masse	Destinataire : C2	Concepteur : IN
	Format : A1			
Date :	22 décembre 2022	Version :	V1 (PRO)	
	13 mars 2023		V2 (PRO)	
		ZA du Parc - Sancerre Gangeffe 42400/MAISSÈS Tel. / 04 77 76 06 90		



#### **4. Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Prix (60%)
2. Pertinence, qualité du matériel et compréhension de la commande (20%)
3. Respect des délais (20%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une ou plusieurs offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5. Pièces constitutives du marché**

La présente lettre de consultation signée et le devis descriptif détaillé remis par l'entreprise.

#### **6. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

#### **7. Délais de paiement et intérêts moratoires**

Il n'est pas prévu d'acompte dans le cadre de ce marché.

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.



## 8. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **lundi 22 avril 2024 à 12h00** (Dernier délai) par mail à l'adresse suivante : [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

## 9. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 10. Documents remis par le candidat à l'appui de son offre

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Un RIB
- ✓ Un devis détaillant la prestation.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Président de la Formation  
Formation Grand Cycle de l'Eau  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez